

VERS UNE CRIMINOLOGIE D'ÉTAT EN FRANCE ?

Institutions, acteurs et doctrines d'une nouvelle science policière
Laurent Mucchielli

De Boeck Université | *Politix*

2010/1 - n° 89
pages 195 à 214

ISSN 0295-2319

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-politix-2010-1-page-195.htm>

Pour citer cet article :

Mucchielli Laurent , « Vers une criminologie d'État en France ? » Institutions, acteurs et doctrines d'une nouvelle science policière,
Politix, 2010/1 n° 89, p. 195-214. DOI : 10.3917/pox.089.0195

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Université.

© De Boeck Université. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Vers une criminologie d'État en France ?

Institutions, acteurs et doctrines d'une nouvelle science policière

Laurent MUCCHIELLI¹

Résumé – Depuis 2007 et l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, on assiste au retour du débat sur la légitimité scientifique d'une discipline baptisée « criminologie » en France ainsi qu'à la mise en place d'une série d'institutions visant à centraliser et contrôler la production des statistiques et, plus largement, la production de connaissance dans le domaine de la sécurité et de la justice. Ces processus sont mis en œuvre par un réseau d'acteurs qui partagent une conception policière de cette science (la connaissance de la délinquance a pour but l'interpellation des délinquants). Ce sont ces institutions, ce réseau d'acteurs et cette doctrine que le présent article s'efforce d'objectiver.

1. L'auteur remercie René Lévy et Christian Mouhanna pour leurs relectures.

À l'heure où il apparaît un peu partout en Occident que la gouvernance des États et le débat politico-médiatique se structurent de plus en plus autour de la « guerre au crime » et d'une nouvelle forme de contrôle social appelée « gestion des risques »², de nombreux auteurs ont déjà souligné que cette évolution questionne fortement les fondements théoriques, le fonctionnement institutionnel et l'orientation des recherches en « criminologie »³. La France a longtemps échappé à ce débat du fait que, pour des raisons historiques et malgré quelques tentatives par le passé, la « criminologie » n'y est pas une discipline universitaire constituée⁴. Or un nouveau projet de créer une telle discipline en France voit justement le jour aujourd'hui et vient nourrir à son tour les problématiques déjà soulevées dans d'autres pays occidentaux, d'une façon peut-être plus radicale encore. Il suscite en tout cas une polémique que ce texte s'efforce d'explicitier et de documenter, tout en prévenant que son auteur en est également partie prenante.

Une demande politique de criminologie qui crée la polémique

Un projet de « nouvelle criminologie » est actuellement soutenu par des personnalités venues d'horizons divers. La plus influente est, de loin, M. Alain Bauer, en raison des liens personnels étroits noués avec Nicolas Sarkozy depuis 2001 (au moment où il apparaît que la droite a de fortes chances de remporter les élections présidentielles de 2002), au point d'apparaître aujourd'hui comme son principal conseiller sur les questions de sécurité⁵. A. Bauer a d'abord été nommé président du directoire de l'Observatoire national de la délinquance (OND) par N. Sarkozy lorsqu'il était ministre de l'Intérieur en 2003⁶. Après

2. Garland (D.), *The Culture of Control. Crime and Social Order in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press, 2001 ; Simon (J.), *Governing Through Crime. How the War on Crime Transformed American Democracy and Created a Culture of Fear*, New York, Oxford University Press, 2007 ; Cartuyvels (Y.), « Politiques pénales et gouvernabilité par le risque : vers une culture post-disciplinaire ? », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 5, 2009.

3. Garland (D.), Sparks (R.), eds, « Criminology and Social Theory », *British Journal of Criminology*, 40 (2), 2000 ; Hillyard (P.), Pantazis (C.), Tombs (S.), Gordon (D.), eds, *Beyond Criminology: Taking Harm Seriously*, London, Pluto Press, 2004 ; Chunn (D.), Menzies (R.), « So What Does All This Have to Do With Criminology? Surviving the Restructuration of the Discipline in the Twenty-First Century », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 48 (5), 2006 ; Zedner (L.), « Pre-Crime and Post-Criminology? », *Theoretical Criminology*, 11 (2), 2007 ; Bertrand (M.-A.), « Nouveaux courants en criminologie : "études sur la justice" et "zémiologie" », *Criminologie*, 41 (1), 2008.

4. Mucchielli (L.), « L'impossible constitution d'une discipline criminologique en France. Cadres institutionnels, enjeux normatifs et développements de la recherche des années 1880 à nos jours », *Criminologie*, 37 (1), 2004.

5. Inciyan (E.), « Alain Bauer, "joker" sécuritaire de Sarkozy », *Mediapart*, 17 mars 2008.

6. L'OND est alors une structure directement rattachée au ministère de l'Intérieur, qui assure principalement la publication et le commentaire des statistiques de police et de gendarmerie, qui réalise également quelques études et s'est associé avec l'INSEE (le grand organisme français de production des statistiques économiques) pour le traitement des enquêtes de victimation. Nous reviendrons plus en détail sur son fonctionnement et son évolution dans le cours de ce texte.

avoir été chargé en 2005, par le même ministre, d'un rapport sur l'amélioration des fichiers de police et de gendarmerie⁷, il s'est vu confier en 2007 une « mission sur la formation et la recherche en matière stratégique » à la demande de M. Sarkozy devenu président de la République. Dans ce rapport, publié le 20 mars 2008⁸, il est question de « rassembler » l'ensemble de la recherche sur les questions de sécurité et de justice pénale dans un unique organisme public placé sous tutelle gouvernementale. Immédiatement ensuite, M. Bauer a été chargé d'une « mission de préfiguration » dans le cadre de laquelle il a confié un volet dédié à la réflexion sur « le développement de la criminologie à l'université » à l'un de ses alliés, M. Pierre V. Tournier, statisticien, chercheur au CNRS, membre de la mission précitée et ancien animateur de l'Association française de criminologie (AFC), association qui regroupe majoritairement des praticiens (droit, médecine, psychologie).

Depuis, ces personnes organisent des débats en vue du « développement de la criminologie à l'université », pour laquelle certaines d'entre elles voudraient notamment créer une nouvelle section au Conseil national des universités (CNU). Elles voudraient ainsi mettre fin à une « exception française » (l'absence de discipline criminologique) qui, selon elles, interdirait le travail « pluridisciplinaire » sur le « phénomène criminel »⁹. À leur appel répondent de nouveau des praticiens ainsi que quelques universitaires (pour la plupart des juristes et des psychologues) qui pilotent ou participent à des enseignements orientés vers ces questions, sans pour autant partager un paradigme commun ni même une définition commune de « la criminologie », si ce n'est comme *science appliquée*, c'est-à-dire définie par sa finalité pratique¹⁰. Malgré son caractère hétéroclite et peu structuré intellectuellement, ce projet avance pourtant puisque la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vient de créer (novembre 2009)

7. Bauer (A.), Soulez (C.), *Fichiers de police et de gendarmerie. Comment améliorer leur contrôle et leur gestion ?*, Paris, La Documentation française, 2007.

8. Bauer (A.), dir., *Déceler – Étudier – Former : une voie nouvelle pour la recherche stratégique. Rapport au Président de la République et au Premier ministre*, remis le 20 mars 2008, publié dans les *Cahiers de la sécurité*, 4, 2008 (www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000174/index.shtml?xtor=RSS-436).

9. Sur le caractère mythique de cette pluridisciplinarité qui fonctionnerait à merveille dans les autres pays occidentaux, cf. Mucchielli (L.), « De la criminologie comme science appliquée et des discours mythiques sur la "multidisciplinarité" et "l'exception française" », *Champ pénal / Penal Field*, nouvelle revue internationale de criminologie, vol. VII, 2010, <http://champpenal.revues.org/7728>.

10. Comme le redit depuis plusieurs décennies Raymond Gassin, promoteur historique de la criminologie en France (professeur de droit pénal et de sciences criminelles à l'Université d'Aix-en-Provence), la criminologie est « la science qui étudie les facteurs et les processus de l'action criminelle et qui détermine [...] les moyens de lutte les meilleurs pour contenir et si possible réduire ce mal social » (Gassin (R.), *Criminologie*, Paris, Dalloz, 2007, 6^e éd., p. 33). Et c'est toujours cette finalité pratique qui guide la pensée des principaux défenseurs français actuels de la criminologie. Ainsi, cette dernière est « l'analyse du phénomène social provoqué par les actions criminelles [...] à des fins de prévention et de traitement », selon Robert Cario, professeur de droit et de sciences criminelles à l'Université de Pau (Cario (R.), *Introduction aux sciences criminelles*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 260). C'est « une triple clinique : judiciaire, thérapeutique, éducative », selon Loïck Villerbu, professeur de psychopathologie à l'Université de Rennes 2 (Villerbu (L.), « Enseigner la criminologie : résistances et contre-résistances », www.uhb.fr/sc_humaines/crimso (document de 3 pages, 2009, p. 3).

une « conférence nationale de criminologie » présidée par l'un des plus ardents partisans de l'institutionnalisation de la criminologie, M. Loick Villerbu (professeur de psycho-criminologie à l'Université de Rennes), et dont font également partie MM. Bauer et Tournier¹¹.

La confusion créée *de facto* entre les projets politique et universitaire, ainsi que le caractère particulièrement vague de ce dernier projet, ont amené l'auteur de ces lignes d'abord à publier un article d'alerte dans une revue universitaire à la fin de l'année 2008¹², ensuite à mettre en ligne le 5 janvier 2009 un manifeste qui, en deux mois, a recueilli le soutien de 270 signatures universitaires (pour la plupart enseignants et chercheurs en sciences sociales, spécialisés sur les questions de crime, de police et de justice)¹³. Enfin, venant confirmer les craintes exprimées dans ce manifeste, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a (comme il en a la possibilité légale) officialisé dans les semaines suivantes son intention de créer une « chaire de criminologie appliquée » au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) dont le titulaire sera M. Bauer¹⁴. Le décret du président de la République instituant cette chaire a été publié le 25 mars 2009¹⁵. La première chaire de criminologie en France est donc détenue par une personne qui n'est pas issue du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui n'en possède pas les qualifications scientifiques requises (diplôme de doctorat, qualification par le CNU, publications dans des revues scientifiques, etc.) et qui doit donc seulement sa nomination à ses relations au sommet de l'État. Ceci a suscité dès lors d'autres manifestations de colère provenant du monde universitaire¹⁶, ainsi qu'une autre mobilisation interne au CNAM où un collectif s'est constitué et a lancé une pétition contestant cette nomination, pétition qui a recueilli près de 400 signatures d'enseignants, d'étudiants et de collaborateurs divers du CNAM¹⁷.

11. <http://afc-crimino.blogspot.com/2009/11/conference-nationale-de-criminologie.html>.

12. Mucchielli (L.), « Une "nouvelle criminologie" française. Pour quoi et pour qui ? », *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé*, 4, 2008.

13. Le texte du manifeste (intitulé « Pourquoi nous ne voulons pas de la "nouvelle criminologie" et des projets de contrôle de la recherche sur la "sécurité intérieure" dans lesquels elle s'inscrit ») ainsi que la liste des signataires sont publiés sur le site Internet de l'association « Sauvons la recherche », association qui a été créée par des chercheurs en 2004 dans le but de défendre la recherche publique menacée de fortes réductions d'effectifs et de crédits (<http://www.sauvonslarecherche.fr/spip.php?article2317>).

14. Rappelons que le CNAM est un établissement d'enseignement supérieur qui remplit trois missions : la formation professionnelle supérieure des adultes tout au long de la vie, la recherche et la diffusion de la culture scientifique et technique (le CNAM gère un musée des arts et des métiers et dispose d'un important réseau documentaire numérique). Pour le recrutement des professeurs, il existe deux procédures. L'une est un concours semblable à celui permettant de recruter les enseignants des universités. L'autre est une nomination gouvernementale directe, qui doit seulement être ratifiée par les instances d'administration du CNAM. C'est cette dernière procédure qui a permis la nomination de M. Bauer. La « criminologie » ne s'inscrit pourtant dans aucun des quatre pôles d'enseignement et de recherche du CNAM qui sont : 1) « Économie et gestion » ; 2) « Sciences et techniques industrielles » ; 3) « Sciences de l'information et de la communication » ; 4) « Travail et société ».

15. *Journal officiel*, 29 mars 2009.

16. En particulier une tribune publiée dans *Le Monde* par trois professeurs d'université le 12 février 2009.

17. Cette pétition a été relayée par une tribune publiée dans le journal *Libération* le 6 février 2009.

Pourquoi le projet de développer ce qui est considéré depuis très longtemps comme une discipline scientifique dans d'autres pays suscite-t-il une telle polémique en France ? On ne reviendra pas ici sur l'histoire du non-développement de la criminologie en France¹⁸, ni sur le mythe de (ou le discours rhétorique sur) la pluridisciplinarité qui anime ses défenseurs¹⁹. Pour comprendre l'arrière-plan polémique de ces discussions françaises en apparence seulement intellectuelles, il faut tenter d'objectiver le réseau d'acteurs qui organise actuellement le « rassemblement » de la recherche sur les questions de sécurité et de justice sous tutelle directe de l'État, de mettre en évidence la conception policière de la science « criminologique » qui les anime et enfin d'analyser le fonctionnement des institutions placées sous leur contrôle. Ceci est d'autant plus important que les premières pierres annoncées par le rapport Bauer précité²⁰ viennent d'être posées. Il s'agit d'abord de la création de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (décret du 28 octobre 2009) intégrant l'ancien OND rebaptisé Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) pour intégrer les données relatives au fonctionnement de la justice (et, en son sein, de l'administration pénitentiaire)²¹. Ensuite de la création d'un Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS) chargé de « la coordination et l'animation des efforts développés en matière de recherche stratégique et de formation dans les domaines de la sécurité et de la défense » (12 novembre 2009)²².

***Tabula rasa* : une stratégie politique de domination intellectuelle**

La bataille politique n'est pas seulement affaire de partis, de réseaux et de clientélisme ; elle est aussi, et de plus en plus, une bataille de l'information et de la communication visant à imposer sa vision de l'histoire²³. Parmi les stratégies rhétoriques classiques, il en est une que l'on peut appeler la *tabula rasa*, consistant à tenter de faire croire que rien n'existait – ou rien de sérieux – avant que l'on arrive. C'est, on le sait, une stratégie couramment utilisée par le président Sarkozy qui veut incarner la « rupture » et notamment « liquider l'héritage de mai 1968 » (discours du 29 avril 2007). On connaît aussi le peu d'estime dans lequel il tient les chercheurs français, fonctionnaires qui seraient bien moins performants que leurs homologues européens (discours du 22 janvier 2009). Et c'est dans le droit fil de cette vision du monde que semble se situer la stratégie

18. Mucchielli (L.), « L'impossible constitution... », art. cit.

19. Mucchielli (L.), « De la criminologie comme "science appliquée..." », art. cité.

20. Bauer (A.), dir., *Décélérer – Étudier – Former...*, op. cit.

21. *Journal officiel*, 30 octobre 2009.

22. *Journal officiel*, 17 novembre 2009.

23. Salmon (C.), *Storytelling. La machine à fabriquer des histoires et à formater les esprits*, Paris, La Découverte, 2007 ; Huyghe (E.-B.), *Maîtres du faire croire. De la propagande à l'influence*, Paris, Vuibert, 2008.

adoptée par l'homme de confiance du chef de l'État, A. Bauer, sur les questions de sécurité.

C'est en effet sur le constat affirmé sinon d'un vide du moins d'une grave carence que repose l'idée de développer une nouvelle filière universitaire baptisée « criminologie ». Le rapport Bauer estime ainsi que « l'université française n'a pas pu ou voulu créer de filières sur les questions stratégiques de défense et de sécurité », lors même que cela est indispensable dans le but de « répondre aux besoins toujours plus importants d'*expertise* »²⁴. La suite précise l'idée qu'il se fait de la qualité du milieu universitaire et scientifique français, ainsi que la façon dont ils entendent le contrôler et l'orienter :

« Dans un contexte mondialisé, les idées ont une valeur stratégique. *Le système français de recherche est jugé encore trop politisé, entraînant un dépérissement de la pensée qui, lui-même, nuit à la qualité de la recherche.* Or seule la qualité du travail produit peut apporter le statut et l'audience à la recherche en matière de sécurité²⁵. »

Ou encore, plus récemment, dans l'introduction d'un ouvrage de la collection « Que sais-je ? » ne contenant ni notes de bas de page ni bibliographie :

« La recherche française sur les questions de criminalité, pourtant pionnière, a quasiment disparu, victime d'une prise d'otage entre juristes et sociologues sous le regard aveugle de l'État²⁶. »

De 130 ans de l'histoire de la criminologie en France²⁷, il ne reste donc rien, du moins dans la culture scientifique de ces auteurs. Ceci pour les principes. Mais il ne s'agit pas ici d'une pétition de principes, ou de la simple expression d'une aversion idéologique pour le monde de la recherche et de l'université (dont les membres de ce réseau recherchent par ailleurs activement la légitimité académique, on y reviendra). La stratégie de la table rase a pour but d'aider à faire main basse sur les connaissances et les outils de connaissance de façon, en fin de compte, à imposer son point de vue comme seul légitime et faire ainsi passer le message que l'on souhaite. Donnons-en un exemple qui non seulement n'est pas anecdotique mais se situe au contraire au cœur de la « bataille idéologique » menée par ce réseau : la tentative de contrôle des « chiffres de la délinquance ».

24. Bauer (A.), dir., *Déceler – Étudier – Former...*, *op. cit.*, p. 32 ; nous soulignons.

25. *Ibid.* p. 35, nous soulignons.

26. Bauer (A.), Freynet (F.), *Les études de sûreté et de sécurité publique*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 2009, p. 3.

27. Mucchielli (L.), « L'impossible constitution d'une discipline criminologique en France... », art. cit.

La volonté de contrôler les « chiffres de la délinquance »

La montée en puissance du rôle des statistiques dans l'évaluation des politiques publiques et, plus largement, dans le débat public, sont des tendances lourdes de notre époque²⁸. Plus que jamais, la statistique est un instrument de pouvoir. En matière de délinquance et de politiques de sécurité, la « guerre des chiffres » est un jeu politique ancien mais qui est devenu central à partir de la campagne électorale de 2001-2002, centrée sur le thème de « l'insécurité », puis avec l'arrivée de N. Sarkozy au ministère de l'Intérieur et l'instauration d'un « nouveau management de la sécurité ». En effet, celui-ci a voulu s'assurer non seulement le contrôle de la communication sur ces chiffres, mais également le contrôle de leur production même. Depuis 2002, on peut estimer qu'il y est en bonne partie parvenu, au prix d'une reprise en main de la production administrative des données (surveillée tout au long de la chaîne hiérarchique) et d'une présentation médiatique (la « communication ») de moins en moins objective²⁹.

Dans cette stratégie, l'OND (mis sur pied en 2003) a permis d'afficher une apparence de neutralité et d'indépendance dans la production des données. Toutefois, après des premières années de réussite de l'entreprise administrative de contrôle de la production des statistiques de police et de gendarmerie, la situation s'est dégradée ; la grogne a monté parmi les fonctionnaires et les statistiques n'ont pas été aussi « bonnes » que souhaité, notamment après 2007. De plus, les médias sont informés du fait qu'il existe d'autres outils de mesure de l'évolution des délinquances : les enquêtes en population générale (enquêtes de victimation). C'est donc sur cet outil que l'OND emmené par A. Bauer a concentré sa stratégie de conquête d'un monopole, conduisant là aussi une communication sur le thème de la *tabula rasa* et s'efforçant de rendre désuets les travaux et les enquêtes antérieurs à ceux qu'il met en place.

Dans son rapport 2009, l'OND, par la voix de son chef de département Christophe Soullez, écrit que, « il y a quatre ans, la France s'est dotée à son tour [après les États-Unis et l'Angleterre] d'un dispositif d'enquêtes annuelles de victimation »³⁰. Au même moment, un document récemment mis en ligne par l'OND présente ainsi l'histoire des enquêtes de victimation :

28. Porter (T.), *Trust in Numbers. The Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

29. Matelly (J.-H.), Mouhanna (C.), *Police : des chiffres et des doutes. Regard critique sur les statistiques de la délinquance*, Paris, Michalon, 2007 ; Mucchielli (L.), « Le « nouveau management de la sécurité » à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007) », *Champ pénal*, 28 avril 2008, <http://champpenal.revues.org/document3663.html>.

30. OND, *La criminalité en France. Rapport de l'Observatoire national de la délinquance 2009*, Paris, Éditions du CNRS, 2009, p. 29.

« La première enquête nationale de victimation a été conçue et réalisée aux États-Unis en 1972. À l'époque, elle était l'aboutissement d'une réflexion des chercheurs américains sur l'amélioration du dispositif statistique relatif à la mesure des phénomènes de délinquance. Aujourd'hui, cette enquête est tout aussi importante pour les autorités américaines que les statistiques du *Federal Bureau of Investigation*. La NCVS (*National Crime Victimization Surveys*) du département de la justice américaine a inspiré de nombreux projets en Europe et en premier lieu en Angleterre et aux Pays de Galles. [...] En France, en 2004, sur demande de l'OND, l'INSEE avait ajouté un module "victimation" dans ses enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Il faudra attendre 2007, par l'intermédiaire des enquêtes "Cadre de vie et sécurité" INSEE-INHES/OND, pour que la France se dote, à son tour, d'un dispositif d'enquêtes annuelles de victimation³¹. »

Voilà, à une échelle pourtant assez modeste car d'apparence seulement technique, une illustration exemplaire de ce *storytelling* qui caractérise aujourd'hui les entreprises d'imposition de soi³². Il s'agit d'une dissimulation clairement mensongère de nombreux travaux et outils de mesure antérieurs à l'année 2004, date de l'arrivée de l'OND dans ce champ.

C'est en effet dès la fin des années 1970 que la technique des enquêtes de victimation a été importée en France, d'abord au niveau local³³. Ensuite, au lieu des années 1980, les chercheurs au CNRS du CESDIP (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, UMR 8183) mettaient au point la première enquête nationale sur base d'un questionnaire élaboré au terme d'une première phase d'enquête qualitative. Un savoir-faire s'est construit à partir de là et s'est affiné au fil des ans à l'aide d'enquêtes locales puis régionale (Île-de-France). C'est pourquoi l'INSEE s'est rapproché de cette équipe à partir de 1994, cherchant à développer ce volet dans l'analyse des conditions de vie des ménages (enquêtes EPVCM) avec leur aide³⁴. Dès lors, à partir de 1996, l'INSEE réalisera chaque année une enquête nationale de victimation dans le cadre de ces enquêtes – du moins jusqu'en 2006, date du succès de l'intervention du ministère de l'Intérieur et de son OND qui cherchait depuis deux ans à faire main basse sur cet outil statistique. Ce dernier a alors obligé l'INSEE à changer d'enquête et de questionnaire. L'enquête s'appelle désormais « Cadre de vie et sécurité » et sa série annuelle commence de fait en 2007. Le questionnaire ayant été modifié, la série a bien été interrompue et le thermomètre largement cassé – ce qui était sans doute le but recherché. Les chercheurs du CESDIP tentent

31. OND, *Les enquêtes « cadre de vie et sécurité »*, Paris, Observatoire National de la Délinquance, novembre 2009, p. 1.

32. Salmon (C.), *Storytelling...*, op. cit.

33. Voir l'historique dans Zauberman (R.), Robert (P.), *Du côté des victimes. Un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan, 1995.

34. Didier (E.), Nevanen (S.), Robert (P.), Zauberman (R.), « La solidité des institutions. Les statistiques de "victimation" de l'Insee (1996-2006) », *Genèses*, 74, 2009.

actuellement de résoudre ce problème méthodologique et de conserver la possibilité d'une sérialisation au moins partielle depuis 1996³⁵.

C'est donc ce type de stratégie de domination institutionnelle et intellectuelle qui se déploie à mesure que se mettent en place les institutions et organisations annoncées dans le rapport Bauer en 2007. Dans une conférence de presse en date du 17 novembre 2009, à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'OND, A. Bauer déclarait ainsi qu'il souhaitait désormais « que soit mis fin à l'outil statistique actuel » (la statistique de police dite « état 4001 ») qui serait « obsolète, décalé et contre productif » (AFP, 17 novembre 2009). Il annonce en retour la mise sur pied prochaine d'« un nouvel outil moderne » de recension des crimes et délits, qui aura donc ici encore comme principal avantage d'être un outil dont l'OND aura le monopole du pilotage et de l'exploitation.

Les outils d'une conquête du monopole de la production légitime de connaissance sur la sécurité et la justice

Le rapport Bauer préconisait en 2007 de créer un Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégique (CSFRS) rattaché directement au président de la République au niveau des orientations tout en dépendant fonctionnellement du Premier ministre. Dès son discours du 3 janvier 2008, le président de la République avait annoncé sa décision de créer un tel conseil, appuyé par un comité consultatif dont les membres seront nommés par lui-même³⁶. Dans sa présentation officielle, il est indiqué que ce conseil, qui devra « définir une nouvelle pensée stratégique », devra également « rassembler la communauté universitaire et favoriser le dialogue public-privé »³⁷. L'on a déjà dit ce que M. Bauer pensait sinon de l'inexistence du moins de la nullité de la recherche française. Or il ajoute que l'« on doit assurer un lien entre *la lutte* sur le terrain (ministère), les statistiques (OND) et les recherches (institut interministériel/universités) »³⁸. Dès lors, outre le CSFRS, son rapport préconisait de créer une sorte de méga-institut administrativo-universitaire, dont le modèle serait

35. Zauberman (R.), Robert (P.), Nevanen (S.), Didier (E.), « L'acteur et la mesure. Le comptage de la délinquance entre données administratives et enquêtes », *Revue française de sociologie*, 50 (1), 2009, p. 35, note 12. Pour la petite histoire, cette tentative de mainmise du ministère de l'Intérieur (logiquement inquiet de perdre le monopole de la communication sur les « chiffres de la délinquance ») avait eu un précédent que raconte P. Robert : « En 1999, le ministère de l'Intérieur a fait mine de s'intéresser aux recherches de victimation en commanditant à l'INSEE une enquête détaillée afin d'approfondir la comparaison avec les statistiques ; mais la diffusion de premiers résultats révélant un énorme écart quantitatif entre enquêtes et données officielles suscita une vive émotion parmi les policiers ; le ministère décida alors d'abandonner le traitement de cette enquête » (Robert (P.), « Enquêtes françaises sur la victimation et la sécurité », in Zauberman (R.), dir., *Victimation et insécurité en Europe. Un bilan des enquêtes et de leurs usages*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 92-93).

36. <http://discours.vie-publique.fr/notices/082000053.html>.

37. <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/securite-pour-nouvelle-pensee-strategique.html>.

38. Bauer (A.), dir., *Déceler – Étudier – Former...*, op. cit., p. 35, nous soulignons.

prétendument fourni par les exemples étrangers (notamment américain), qui serait en réalité un établissement public sous tutelle gouvernementale directe et qu'il prévoyait d'implanter symboliquement à l'École militaire³⁹ :

« Le site de l'École militaire pourrait devenir le centre intellectuel et névralgique de la pensée stratégique de sécurité en rassemblant les structures de formation, les centres de documentation, et les services de diffusion et de valorisation de notre réflexion. Ce lieu doit également être le point de passage obligé de la recherche dans ce domaine. Un véritable campus dédié aux problèmes de défense et de sécurité doit être créé afin de réunir toutes les infrastructures qui concourent à l'épanouissement de la pensée, de la recherche et de la libre expression en matière stratégique⁴⁰. »

Ces deux organisations sont aujourd'hui créées. L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) a vu le jour officiellement avec le décret du 28 octobre 2009, en remplacement de l'INHES. Il s'agit d'un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du premier ministre et dont le siège a bien été fixé à l'École militaire. Sa mission principale est de concourir à la formation des « responsables de haut niveau » dans le domaine de la sécurité (intérieure et extérieure) et de la justice. Mais il est également prévu qu'il réalise « des études et des recherches », qu'il « apporte son concours aux ministères et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche » et même qu'il « contribue à promouvoir les enseignements universitaires ». Enfin, il est naturellement « chargé d'étudier les évolutions statistiques de l'ensemble du processus pénal ». Pour cela, l'ancien OND se transforme en son sein en un ONDRP (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales). On vérifie à nouveau l'un des enjeux essentiels de cette transformation institutionnelle : il s'agit d'absorber la statistique judiciaire. Pour le reste, on remarquera que le conseil d'orientation de l'observatoire reste particulièrement méfiant à l'égard des représentants du monde scientifique puisque l'on ne comptera que quatre d'entre eux (deux universitaires et deux chercheurs du CNRS) sur trente-trois membres – et encore s'agit-il de nominations politiques puisque les personnes concernées sont nommées non pas par le Conseil national des universités ou la direction du CNRS mais directement par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (article 11 du décret).

Ensuite, par une décision conjointe du ministre du Budget et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, datée du 12 novembre 2009, il est créé un groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques » (CSFRS), dont A. Bauer est le

39. Comme son nom l'indique, l'École militaire, fondée à la fin du XVIII^e siècle sous Louis XV, abrite différents organismes publics chargés de la formation des hauts fonctionnaires des différents corps d'armée.

40. Bauer (A.), dir., *Décélérer – Étudier – Former...*, op. cit., p. 38.

premier membre nommé au Conseil d'administration par décret du président de la République en date du 24 novembre 2009⁴¹ et dont il a d'emblée pris la présidence. Cette nouvelle structure a pour mission « le soutien, la coordination et l'animation des efforts développés en matière de recherche stratégique et de formation dans les domaines de la sécurité et de la défense de façon à permettre l'élaboration et l'actualisation d'instruments de référence de niveau international ». Dans ce but, le CSFRS doit ainsi « concourir au développement des activités de recherche et de formation, en promouvant les interactions entre, d'une part, les différents champs disciplinaires ou domaines touchant à la sécurité, à la défense et à la justice et, d'autre part, les organismes publics ou privés qui en sont chargés » ; il va même « financer des programmes de recherche ainsi que l'accueil de chercheurs ou de personnalités étrangères », ainsi que « favoriser la mutualisation des moyens et aide à la valorisation des résultats de la recherche ». Au passage, il est également précisé que « le CSFRS peut participer à toutes opérations immobilières, mobilières, financières ou autres, utiles ou se rapportant à l'exercice des missions définies au présent article ». Ce GIP, qui a bien entendu lui aussi son siège à l'École militaire, est enfin constitué entre différents ministères, les instituts d'études du ministère de la Défense et de l'Intérieur, mais aussi des grandes écoles (ENA, Polytechnique, les Ponts et Chaussées, HEC), la SNCF, la RATP, la Caisse des dépôts et consignations. Plus surprenant, il est aussi constitué par des entreprises privées : SANOFI-Aventis, EADS France SAS, Euro RSCG, EDF, Total SA, SAFRAN SA. Enfin, le groupe est constitué par le CNRS (on se demande qui le représentera ?) et par uniquement deux universités en particulier : l'Université de Paris II et l'Université technologique de Troyes.

La présence de l'Université Paris II (couramment appelée « Assas ») ne surprend pas : c'est le lieu universitaire « historique » d'implantation du réseau d'auteurs que nous étudions et qui tourne autour de la structure créée en 1997 par Xavier Raufer et François Haut (maître de conférences en droit public à l'Université Paris II) : le « Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines » (MCC)⁴². L'objet de cette structure est « le décèlement précoce des dangers et menaces réels du monde vrai », afin de « permettre à tous ceux qui suivent ses travaux de nommer, de discerner, d'évaluer – bref, de penser mieux, et plus vite, les menaces nouvelles, terroristes ou criminelles ». La présentation se termine par ces mots : « *Que faire pour détecter ces malfaiteurs, les empêcher de nuire ? Tel est au fond la doctrine, et le seul objet, du MCC (nous soulignons).* » Le MCC a par ailleurs monté de longue date un master professionnel en collaboration avec l'école des officiers de gendarmerie de Melun.

41. *Journal officiel*, 25 novembre 2009.

42. www.drmmc.org. La présentation officielle de ce site précise en première page que la structure se caractérise par « une complicité, un travail permanent avec notre ami **Alain Bauer** (qu'on ne présente plus) ».

Plus étonnante au premier abord est la présence de l'Université technologique de Troyes, qui s'éclaire toutefois d'un jour nouveau lorsque l'on apprend que cette université est mandatée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour « assurer la conduite opérationnelle de l'évaluation et l'administration des dossiers d'aide » au chapitre des « Concepts systèmes et outils pour la *sécurité globale* » (CSOSG)⁴³, pour des sommes assez considérables puisque « l'objectif de l'ANR est que la majorité des projets reçoivent un financement d'un montant compris entre 500 000 et 1,5 million d'euros » et que, de fait, le programme a financé une série d'institutions et d'entreprises privées pour un montant total de 11,7 millions d'euros en 2007 et 13,6 millions d'euros en 2008⁴⁴. Ce grand programme est réalisé en collaboration avec la Délégation générale pour l'armement (DGA), la Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et la Direction générale de la police nationale (DGPN). Notons enfin que l'Université technologique de Troyes apparaît également dans le réseau que nous tentons d'objectiver en raison de son investissement dans la formation sur les questions de « sécurité globale ». Ainsi proposa-t-elle d'abord un Diplôme universitaire « Analyse des risques et menaces contemporaines » en collaboration avec la DGGN, puis une spécialité « Ingénierie et management en sécurité globale appliquée » dans le cadre d'un master Science, technologies et santé, en collaboration avec l'INHES⁴⁵. Enfin, l'on notera que toutes ces activités sont supervisées par un professeur associé de cette université, Patrick Laclémence, qui se trouve avoir pour principale profession celle de commandant de la compagnie de CRS de Troyes.

Un réseau d'auteurs promouvant une vision du monde catastrophiste et une conception policière de la science, tout en faisant des affaires

Ainsi les outils de la conquête du monopole étatique de la production légitime de connaissance sur la sécurité se mettent-ils progressivement en place. Reste à mettre au jour la ligne intellectuelle et politique qui les guidera dans leur action. Pour cela, en deçà des orientations politiques du gouvernement français, il faut aussi connaître la conception de la recherche scientifique et de la « criminologie » que se font les acteurs du réseau qui porte et anime ces nouvelles institutions.

Prenons comme point d'entrée un article récent intitulé « Une vocation nouvelle pour la criminologie », signé par trois auteurs : Alain Bauer, Xavier Raufer

43. C'est nous qui soulignons la présence dans l'intitulé même du programme du principal concept clef du réseau étudié.

44. www.agence-nationale-recherche.fr.

45. www.utt.fr.

et Yves Roucaute⁴⁶. Alain Bauer se présente comme « criminologue, enseignant à Paris I, II, V, à l'ENSP, à l'ENM-formation permanente, au CESG ; enseignant associé au John Jay College of Criminal Justice de New York et à l'Université de droit et science politique de Beijing (Centre de recherche sur le terrorisme et le crime organisé) » ; pas moins de huit affiliations de type universitaire pour masquer le fait que l'auteur – qui, on l'a vu, se fera créer par la suite une « chaire de criminologie » au CNAM – est le leader de l'Observatoire national de la délinquance, conseiller du président Sarkozy ainsi que propriétaire depuis 1994 d'une société de sécurité privée (*AB Associates*) qui a beaucoup profité de l'ouverture d'un marché du conseil en sécurité auprès des municipalités dans la deuxième moitié des années 1990⁴⁷. Quant à Xavier Raufer, ancien journaliste et ancien militant d'extrême droite de premier plan⁴⁸, auteur de très nombreux ouvrages sur le terrorisme et les « nouvelles menaces », il est chargé de cours à l'Institut de criminologie de Paris mais se présente comme « directeur des études et de la recherche, Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines, Institut de criminologie de Paris, Université Paris II ». Dans le magazine *Valeurs actuelles* (où il est chroniqueur régulier) en date du 20 novembre 2008, M. Raufer signe même une tribune en tant que « professeur de criminologie à l'Université Paris II », ce qui constitue une usurpation de titre. Enfin, le troisième signataire du texte, Yves Roucaute, est le seul véritable professeur des universités (à la faculté de droit et de science politique de l'Université Paris X). Ancien journaliste lui aussi (il a été membre de la direction de la chaîne publique France 3), ancien membre de plusieurs cabinets ministériels de droite, défenseur de la guerre en Irak en 2003, chroniqueur sur le site Internet « La droite libre »⁴⁹, soutien de Nicolas Sarkozy pendant la campagne électorale de 2007, il a ainsi été nommé directeur des *Cahiers de la Sécurité*, la revue de l'Institut national des hautes études de la sécurité (INHES), organisme public dépendant du ministère de l'Intérieur. Cette revue était devenue une « revue de sciences sociales » (c'était son sous-titre) dans les années 1990 et au début des années 2000 ; mais elle a fait l'objet d'une forte évolution idéologique fin 2006, conduisant à l'éviction de nombreux chercheurs (la plupart des membres du

46. Bauer (A.), Raufer (X.), Roucaute (Y.), « Une vocation nouvelle pour la criminologie », *Sécurité globale*, automne 2008.

47. Mucchielli (L.), *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, 2002 (2^e édition augmentée) ; Le Goff (T.), Buffat (J.-P.), « Quand les maires s'en remettent aux experts. Une analyse des liens entre les cabinets de conseil en sécurité et les maires », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 50, 2002. Une biographie détaillée est publiée sur ce site : www.republique-des-lettres.fr/10652-alain-bauer.php.

48. Sur son rôle dans les groupes *Occident* et *L'élite européenne*, dans le parti politique *Ordre nouveau* ou encore dans l'*Institut d'histoire sociale*, cf. Charprier (E.), *Génération Occident. De l'extrême droite à la droite*, Paris, Seuil, 2005.

49. La Droite libre, courant fondé par Rachid Kaci, conseiller de Nicolas Sarkozy, se présente comme « La droite libérale sans complexe ni excès ! » et comme « un mouvement libéral-conservateur associé à l'UMP » (www.ladroitelibre.com). Sur A. Del Valle, vice-président actuel du mouvement, on consultera aussi l'analyse des nouvelles formes d'islamophobie proposée par V. Geisser dans *La nouvelle islamophobie*, Paris, La Découverte, 2003, p. 58.

comité éditorial ont démissionné) et à un retour à une production intellectuelle où dominent les orientations politiques actuelles et où s'expriment beaucoup plus les hauts responsables policiers.

De manière plus générale, c'est l'ensemble de l'INHES qui a fait l'objet d'une reprise en main politique fin 2006. Pierre Monzani, un préfet proche des cercles politiques présidentiels a été nommé directeur dans ce but. Cette nomination avait un caractère sulfureux : proche de l'ancien ministre de l'Intérieur Charles Pasqua (il fut son conseiller pour la sécurité au ministère de l'Intérieur en 1994-1995), M. Monzani avait en effet été mis en examen par la justice pour « complicité de blanchiment d'argent » en 2004⁵⁰. Membre important du réseau déjà évoqué « La droite libre », ses opinions sur la délinquance n'en sont pas moins radicales dès lors qu'il s'agit des « voyous » que sont les « jeunes immigrés » des banlieues⁵¹. Sans surprise, le nouveau directeur a prolongé et amplifié la politique de ses prédécesseurs depuis 2002, consistant à éviter les recherches sur la police pour les recentrer uniquement sur les phénomènes de délinquance. Le comité scientifique prévu par le décret de création de l'institut n'a jamais été réuni. Enfin, le nouveau directeur a supprimé la division « Recherche » de cet institut (dont la responsabilité était confiée à un chercheur) pour la fusionner avec le service des « Études » dirigé par un commissaire de police proche du pouvoir et dont le *staff* est composé essentiellement de policiers⁵². D'un point de

50. « Il est soupçonné d'avoir participé, début 2002, à un montage pour l'obtention d'un prêt de 450 000 euros auprès d'une banque chypriote, afin de financer la campagne présidentielle de M. Pasqua », rappelle le journal *Le Monde* du 1^{er} février 2007 dans un article intitulé « Études sous haute sécurité ». Notons au passage que C. Pasqua (condamné pour « trafic d'influence » à trois ans de prison dont un an ferme le 27 octobre 2009) est membre du Conseil d'administration de l'INHES depuis l'arrivée de P. Monzani (à noter que ce dernier fut aussi le directeur général du « Pôle universitaire » Léonard de Vinci, l'université privée créée et présidée par C. Pasqua dans les Hauts-de-Seine).

51. Citons ce billet qu'il publie après les émeutes de novembre 2005 : « Depuis, hélas, longtemps, nous avons décrit les noyaux concentriques de la délinquance. Le noyau central, le plus dur, est totalement désocialisé, tous les éducateurs du monde, toutes les politiques de la ville de l'univers n'y pourront rien. Autour de ces voyous aguerris et endurcis, des cercles, du plus délinquant au moins délinquant, qui observent l'attitude du corps social à l'égard du noyau. Chaque attitude laxiste, on l'aura compris, contribue à élargir le noyau central. D'abord donc briser, par la répression et les mesures adaptées de redressement, comme l'on disait jadis, ce noyau des plus durs. Ensuite conduire une politique réaliste en faveur des autres, en sachant que l'ascenseur social ne peut pas se transformer en fusée et qu'il est dangereux de donner une créance à l'égard de la société à ces jeunes immigrés sans expliquer que seul le travail paie et qu'il paie parfois lentement. Il est trompeur de dire que le modèle d'intégration français ne fonctionne plus sans expliquer pourquoi. Si le moteur est en panne, c'est parce que l'on a surchargé la voiture [...], [que] les élites ont laissé se développer une immigration massive, avec l'erreur fatale du regroupement familial il y a 30 ans, et que ces mêmes élites ont laissé fleurir un discours et des pratiques antinationales [...]. Je réécris avec force cette évidence : on ne peut pas se mettre au garde-à-vous devant un drapeau laissé à terre. Des années d'autodénigrement du sentiment national, durant lesquelles les européistes n'ont pas ménagé leurs efforts conjugués à ceux des gauchistes culturels et autres mondialistes mondains, ont saboté notre tradition assimilatrice. [...] La crise des banlieues est une nouvelle manifestation, après la politique de la monnaie forte à tout prix, après les errements de la construction fédéraliste européenne à tout crin, de l'échec des élites » (<http://www.ladroite-libre.com/archives/73-Un-drapeau-laisse-a-terre.html>).

52. Mouhanna (C.), « France : une lutte incessante autour de la recherche sur la police et le *policing* », in Ponsaers (P.), Tange (C.), Van Outrive (L.), dir., *Regards sur la police. Un quart de siècle de recherche sur la police/Insights on Police. Quarter of a Century Research on Police*, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 312-313.

vue organisationnel et idéologique, la « vocation nouvelle » de la criminologie est donc déjà assez claire dans ce réseau d'acteurs : c'est une vocation policière. Et la lecture du texte est là pour le confirmer de façon du reste assez explicite.

Ainsi, pour les auteurs de cet article sur la « vocation nouvelle pour la criminologie », il n'existe aujourd'hui en France qu'une « criminologie sociale » s'intéressant aux « déviations individuelles » et « visant à enrichir ou infléchir des politiques publiques (sociale, ou "de la ville") », ignorant ainsi « ce qui est *stratégique* aujourd'hui : les formes collectives de criminalité (crime organisé, terrorismes) ; les formes transnationales de criminalité (cartels, mafias, etc.) ; les formes criminelles propres à l'état présent du monde (la "face noire" de la mondialisation)⁵³ ». Ils appellent ainsi « à une large révision des représentations et des significations dominant aujourd'hui le champ phénoménal de la criminologie », qui requiert par ailleurs l'ouverture de la criminologie d'une part aux relations internationales, d'autre part aux « sciences dures » (chimie, biologie, physique)⁵⁴. Enfin, cette criminologie embrassant désormais toutes les sciences préexistantes a très clairement les allures de ce que l'on pourrait appeler une *science policière*, définissant les *menaces* et les personnes ou les groupes à *risque* qu'il vaudrait *traiter*. Ainsi, « la criminologie nouvelle devra d'abord observer les phénomènes criminels dans un esprit de décèlement précoce⁵⁵ ». Il s'agit de repérer les « nouvelles menaces » pour les stopper à temps. Le but de cette « criminologie refondée » serait « d'abord de répondre aux questions fondamentales : qui sont aujourd'hui les criminels (et comment évoluent-ils) ? Où sont-ils ? Combien sont-ils ? Que font-ils et pourquoi ?⁵⁶ ». Cette « nouvelle criminologie » semble donc s'apparenter au travail des Renseignements généraux. Ainsi conçu, le criminologue travaille pour le policier qui, derrière lui, viendra interpellé les criminels ainsi identifiés. Dans cette conception de la « vocation nouvelle de la criminologie », cette dernière devient au fond une branche de la police scientifique⁵⁷.

53. Bauer (A.), Raufer (X.), Roucaute (Y.), « Une vocation nouvelle pour la criminologie », art. cit., p. 89. On notera que le texte ne comporte pas un mot au sujet de la « criminologie clinique » qui est pourtant celle qui intéresse la plupart des rares universitaires défendant aujourd'hui la nécessité de développer une criminologie universitaire.

54. *Ibid.*, p. 90.

55. *Ibid.*, p. 91.

56. *Ibid.*, p. 90.

57. On voit aussi comment une telle conception de la science ne tarderait probablement pas à rencontrer et nouer alliance avec les prétentions à la prédiction du comportement délinquant que l'on peut rencontrer non seulement dans les cercles du pouvoir (comme en témoigne le *Rapport préliminaire de la Commission prévention du Groupe d'études parlementaires sur la sécurité intérieure* publié sous la responsabilité de M. Bénisti en octobre 2004) mais aussi dans certains milieux scientifiques (comme en témoigne le rapport de l'INSERM consacré aux *Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent*, publié en septembre 2005 – sur ce dernier rapport, cf. la critique de Cartuyvels (Y.), « Troubles des conduites et déviance : des amours en eaux troubles », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1, 2009).

Science policière

Telle est donc la doctrine qui sert de cadre intellectuel global à toutes ces entreprises et qui est emblématique de la pensée sécuritaire telle qu'elle domine dans une partie des milieux politiques, policiers et militaires et s'exprime au grand jour depuis la fin des années 1990, notamment à travers le slogan de la « tolérance zéro »⁵⁸. Il s'agit fondamentalement d'un type de pensée sécuritaire mettant l'accent sur le lien entre les « menaces » intérieures et extérieures. Ce terme de « menaces », directement repris du langage militaire, constitue une pierre angulaire autour de laquelle tournent travaux et institutions. Ainsi le centre créé par X. Raufer à l'Université Paris II vise-t-il à étudier les « nouvelles menaces contemporaines », régulièrement décrites dans un langage catastrophiste. Par exemple, écrit après les attentats du 11 septembre 2001, l'ouvrage intitulé *La guerre ne fait que commencer*⁵⁹ est ainsi présenté :

« Nébuleuses clandestines, structures tentaculaires, attentats-massacres, réseaux financiers, fanatisme, faillite du renseignement, fragilité de la mondialisation, désarroi des populations, inefficacité du système militaire classique : la destruction du World Trade Center est bien l'acte fondateur du siècle nouveau. Sans précédent ni comparaison, une guerre planétaire le marquera. Elle sera terroriste. Et n'épargnera ni l'Europe, ni la France où des formes virulentes de violences urbaines et de criminalité peuvent demain évoluer vers un pur et simple terrorisme. »

À l'intérieur du livre, l'analyse du terrorisme est pourtant indigente et ne s'appuie sur aucune méthodologie scientifique et aucune étude systématique de données quelles qu'elles soient – comme c'était déjà le cas dans les travaux précédents des deux auteurs sur les « violences urbaines » et la délinquance juvénile⁶⁰. Mais seul compte le message qui est martelé en permanence, jusque dans les rapports officiels de l'OND. Ainsi André-Michel Ventre, le nouveau directeur de l'INHES, écrit-il dans la préface du dernier rapport de l'OND :

« Les évolutions politiques, économiques, sociales ou culturelles ont fait apparaître de nouvelles fragilités et donc de nouveaux risques pour la société et les individus qui la composent. Les nouvelles formes de violences, le radicalisme politique ou religieux, l'usage des nouveaux moyens de communication comme vecteurs du racisme et de l'antisémitisme, le terrorisme islamique mais également les mouvements sectaires ou la cybercriminalité forment un ensemble de nouvelles menaces polymorphes. Celles-ci sont de moins en moins prévisibles, tendent à devenir insaisissables et nécessitent l'adaptation constante de nos réponses publiques⁶¹. »

58. Maillard de (J.), Le Goff (T.), « La tolérance zéro en France. Succès d'un slogan, illusion d'un transfert », *Revue française de science politique*, 59 (4), 2009.

59. Bauer (A.), Raufer (X.), *La guerre ne fait que commencer*, Paris, Jean-Claude Lattés, 2002.

60. Mucchielli (L.), *Violences et insécurité...*, op. cit., p. 32-39 et p. 145-146.

61. Ventre (A.-M.), « Sécurité : pour une approche globale au service de l'action », in OND, *La criminalité en France. Rapport de l'Observatoire national de la délinquance 2009*, Paris, Éd. du CNRS, 2009, p. 1-2.

« Stratégie globale » et « décèlement précoce » face aux « nouvelles menaces » de la « mondialisation criminelle », reliant la « violence urbaine » au terrorisme et au cyber-crime, tels sont les mots clefs de ce réseau d'auteurs qui partagent une vision policière du monde et donc aussi, logiquement, une conception policière de la recherche. Le tout en évitant soigneusement toute recherche portant sur la police elle-même. Beaucoup d'entre eux sont du reste de hauts fonctionnaires de la police nationale, qu'il s'agisse d'A.-M. Ventre, commissaire divisionnaire de la police nationale et ancien secrétaire général du Syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN), de Luc Rudolph, inspecteur général de la police nationale, ancien conseiller pour la sécurité au cabinet de N. Sarkozy quand ce dernier était ministre de l'Intérieur, ou encore d'Émile Perez, commissaire divisionnaire, responsable de la formation (initiale et continue) de la police au plan national puis président-fondateur, en 2007, de FRANCOPOL, réseau international francophone de formation policière, lui aussi ancien secrétaire général du SCHFPN et coauteur avec A. Bauer de deux livres publiés aux Presses universitaires de France⁶².

C'est aussi leur engagement politique aux côtés des leaders de la droite politique incarnant la doctrine sécuritaire qui relie les membres de ce réseau. Ainsi ont-ils activement contribué à la campagne sur « l'insécurité » qui marqua l'élection présidentielle de 2002. À l'appui de l'argumentaire de la droite politique dans cette campagne, Luc Rudolph et Christophe Soullez publièrent un ouvrage intitulé *Insécurité : la vérité*⁶³, dont la couverture était déjà bien explicite :

« Désormais, la hausse de la violence semble n'avoir d'égale que l'impuissance de l'État. Et l'impunité des délinquants, que le découragement des victimes. Errances des hauts fonctionnaires, aveuglement des magistrats, mutisme des avocats, surdité des journalistes, renoncement des politiques, et frustration des policiers : rien ni personne n'est ici épargné. Que disent en fait les statistiques ? Pourquoi une telle gestion chaotique ? Comment penser l'immigration, la ville, la prévention et la répression ? La proximité est-elle la solution miracle ? Et la prison doit-elle rester tabou ?⁶⁴ »

Naturellement, en 2007, le discours s'inversa et les deux auteurs se livrèrent cette fois à un éloge de la politique de Nicolas Sarkozy, ce dernier préfaçant

62. Bauer (A.), Perez (E.), *L'Amérique, la violence, le crime*, Paris, Presses universitaires de France, 2002 ; Bauer (A.), Perez (E.), *Les 100 mots de la police et du crime*, Paris, Presses universitaires de France, 2009 (coll. « Que sais-je ? ») (cf. http://www.puf.com/wiki/Auteur:Émile_Pérez).

63. Rudolph (L.), Soullez (C.), *Insécurité : la vérité*, Paris, J.-C. Lattès, 2002.

64. Autre membre important de ce réseau, Christophe Soullez se présente lui aussi comme « criminologue » et il est « chef du département de l'observatoire de la délinquance à l'INHES ». Titulaire d'un DEA de droit pénal (de l'Université Paris II), il a fait d'abord sa carrière dans les cabinets d'élus de la droite des Hauts-de-Seine (www.puf.com/wiki/Auteur:Christophe_Soullez). En 2007, il a également remplacé X. Raufer dans le duo formé avec A. Bauer pour les nouvelles éditions du « Que-sais-je ? » intitulé *Violences et insécurité urbaines* (Bauer (A.), Soullez (C.), *Violences et insécurité urbaines*, Paris, Presses universitaires de France, 2007). Il est par ailleurs l'un des fondateurs de Gaylib, une association affiliée à l'UMP (www.gaylib.org).

même leur nouveau livre et P. Monzani signant la postface⁶⁵. Dans cet « ouvrage de propagande électorale »⁶⁶, les auteurs estiment que les résultats du ministre de l'Intérieur N. Sarkozy sont « miraculeux » compte tenu des résistances, mais qu'il reste encore de nombreux chantiers, en particulier la menace terroriste rendue particulièrement saillante en France du fait de la présence d'un « *vivier de cinq millions de musulmans en France dont 5000 militants du salafisme, et son prosélytisme* » et d'une population d'immigrés clandestins « en mal d'intégration », ainsi que la délinquance des mineurs protégée par une ordonnance de 1945 depuis longtemps obsolète face à des « voyous endurcis » dont on pourrait pourtant prévenir les méfaits grâce à une véritable politique de « détection précoce » dès l'âge de 3 ans. Notons au passage que les auteurs estimaient pour finir que « *tant qu'il n'y aura pas de politique transversale de lutte contre l'insécurité [], que n'auront pas été listés tous les sujets relatifs à ce thème à travers tous les ministères, et tant qu'ils n'auront pas été mis "sous tutelle" du ministère de l'Intérieur, la lutte contre l'insécurité restera une utopie* »⁶⁷.

L'on comprend mieux désormais pourquoi ce réseau d'auteurs recherche activement une forme de légitimité universitaire et scientifique et pourquoi ils se sont emparés de l'étiquette de « criminologues », d'autant plus facile à endosser que cette discipline n'existe pas en France et qu'aucun diplôme universitaire n'est requis pour l'afficher. Cette stratégie est parachevée par la concentration des publications chez des éditeurs parisiens de type universitaire. D'abord les Presses universitaires de France, en particulier la collection générale « *Que sais-je ?* », ainsi que la collection « *Criminalité internationale* » dirigée par X. Raufer. Ensuite CNRS éditions, qui ont fait l'objet depuis quelques années d'une reprise en main visant à les aligner sur les standards économiques des autres maisons d'édition. Dans les deux cas, l'accès à la publication est simple. Il consiste, comme le déclare A. Bauer lui-même, de verser des subventions à ces éditeurs qui sont par ailleurs apparemment complices du contenu des ouvrages édités⁶⁸.

Enfin, il semble que le dernier lien unissant au moins une partie des acteurs de ce réseau soit la perspective de réaliser ensemble des affaires. Celles d'A. Bauer n'ont jamais cessé : « Actuellement, la société vend – "*fort cher*" – des prestations à des grands groupes (sûreté aéroportuaire, jeux en ligne, transports de fond),

65. Rudolph (L.), Soullez (C.), *Les stratégies de la sécurité 2002-2007 : avec 150 propositions pour aller plus loin*, Paris, Presses universitaires de France, 2007 (préface de Nicolas Sarkozy).

66. Ocqueteau (F.), « Voyage au pays de la Beauvaucratie céleste », *Champ pénal / Penal field* mis en ligne le 16 avril 2007, <http://champpenal.revues.org/673>.

67. Cité par Ocqueteau (F.), « Voyage au pays de la Beauvaucratie céleste », art. cité.

68. « Côté éditions, AB Associates donne des "*subventions*" aux Presses universitaires de France. [...] Dernièrement, Alain Bauer a obtenu la publication de plusieurs ouvrages aux prestigieuses Presses du CNRS, d'ordinaire réservées aux travaux des chercheurs du cru. "C'est Jean-François Colosimo, quand il est venu diriger CNRS Éditions, qui m'a proposé d'intervenir sur les questions criminelles", explique-t-il » (Inciyan (E.), « Alain Bauer, "joker" sécuritaire de Sarkozy », *Mediapart*, 17 mars 2008).

en sous-traitance avec des jeunes chercheurs de l'Institut de criminologie de Paris II⁶⁹. » De manière générale, ce réseau semble bien implanté dans le monde de la sécurité privée. C'est un point qu'il faudrait enquêter de façon plus approfondie et qui est d'autant plus important que la tendance politique actuelle est clairement favorable au développement de la sécurité privée à qui les États délègueraient de plus de plus de missions dans une doctrine que le président de la République N. Sarkozy – qui assurait la présidence de l'Union européenne en 2008 – appelle « la coproduction des solutions public-privé de sécurité » dans sa préface au Livre blanc sur *La participation de la sécurité privée à la sécurité générale en Europe* :

« Il appartient à chacun des acteurs de la sécurité d'œuvrer pour organiser ce secteur, garantir son expansion économique et harmoniser la législation européenne. Tels sont nos objectifs qui doivent être ceux de l'ensemble de nos partenaires européens pour garantir mieux encore la sécurité de nos concitoyens⁷⁰. »

C'est en tout cas l'un des paradoxes de la situation actuelle en matière de politiques de sécurité : tout en ne cessant de réaffirmer sa légitimité et sa détermination à mener la « guerre au crime », le gouvernement réduit en réalité le nombre de fonctionnaires (policiers et gendarmes), favorisant de fait le développement de substituts tels que la vidéosurveillance et, plus largement, la sécurité privée.

Pour conclure

« En acceptant de devenir, sur le patron de la biologie, une science objective des aptitudes, des réactions et du comportement, cette psychologie et ces psychologues oublient totalement de situer leur comportement spécifique par rapport aux circonstances historiques et aux milieux sociaux dans lesquels ils sont amenés à proposer leurs méthodes ou techniques et à faire accepter leurs services » (Georges Canguilhem)⁷¹

La mise en garde de Georges Canguilhem était adressée aux psychologues à propos du béhaviorisme. L'on pourrait aujourd'hui la reprendre à l'adresse de ceux qui souhaitent développer la criminologie comme nouvelle discipline universitaire, en l'isolant du coup de la plupart des lieux antérieurs de savoirs sur la délinquance, les institutions pénales et les politiques publiques afférentes. L'émergence de ce débat est en réalité inséparable des enjeux politiques et institutionnels que l'on vient de mettre à jour et que l'on peut résumer en parlant de la tentative d'imposer une criminologie d'État conçue comme une branche de

69. *Ibid.*

70. INHES-COESS, *La participation de la sécurité privée à la sécurité générale en Europe. Livre blanc*, Paris, INHES et COESS (Confederation of European Security Services), 2008, p. 3.

71. Canguilhem (G.), *Études d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, Vrin, 1968, p. 377.

la police technique et scientifique, en deux mots : une science policière. Pour le moment, même si un très petit nombre d'universitaires ou de chercheurs participent de près ou de loin aux entreprises politiques que nous avons décrites, et même si d'autres sont tentés de revendiquer l'appartenance à une nouvelle discipline « criminologie » parce qu'ils se sentent probablement insuffisamment reconnus dans leur discipline actuelle (c'est essentiellement le cas de psychologues et de pénalistes), la grande majorité des chercheurs et des enseignants-chercheurs a manifesté son opposition et sa crainte face aux projets en cours. Mais l'une des caractéristiques de la France est aussi qu'elle est une démocratie à tendance autoritaire du fait de son régime présidentiel, de son fort centralisme institutionnel et de la politisation partielle de la haute administration qu'encourage *de facto* cette situation. Selon l'évolution de la vie politique, il est donc possible que cette controverse s'amplifie dans les mois et les années à venir.

Laurent MUCCHIELLI est directeur de recherches au CNRS et membre du Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP, UMR 8183). Il enseigne à l'université de Versailles Saint-Quentin et dans diverses écoles professionnelles. Ses travaux portent sur la sociologie de la délinquance, de la police et de la justice ainsi que sur les émeutes et sur l'histoire et l'épistémologie des sciences sociales. Il est

l'auteur de très nombreux ouvrages et articles sur ces sujets. Les deux derniers sont *Histoire de l'homicide en Europe, du Moyen Âge à nos jours* (La Découverte, 2009, avec Pieter Spierenburg) et *La violence des jeunes en question* (Champ social, 2009, avec Véronique Le Goaziou). (Pour plus d'informations, voir www.laurent-mucchielli.org).

mucchielli@cesdip.fr